

Compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2017

Présents : Sylvie Besse, Jacky Damo, Elisabeth Coutou, Amélie Dugué, Jean-Jacques Lacombe, Paul Lefranc, Serge Maffre, Paul Doumerc, Jean-Luc Kretz, Philippe Delabre

Excusés : Pierre Guémin, Axel Letellier, Antoine Jadelot, Benjamin Remond

Secrétaire de séance : Philippe Delabre

Ordre du jour :

- fixation des prix de la location de la salle des fêtes, des tables et du plancher
- Convention d'occupation du domaine public
- Appel d'offre du suivi archéologique concernant le projet maillage
- Subventions associations
- Emprunt pour financement des travaux de l'église Sainte Catherine
- Prêt relais
- Décision modificative du budget
- Compte-rendu de la CDPENAF
- Compte rendu de la commission bâtiments (salle polyvalente)
- Convention local jeunes
-

Location salle des fêtes :

Une proposition de tarifs de location de la salle est faite, tarifs qui reprennent en grande partie ceux déjà en cours. La question reste en débat sur la location aux associations hors territoire :

- comment obtenir les garanties suffisantes sur l'usage ?
- quel tarif pratiquer ?

Le conseil demande que les propositions de prix soient transmises aux conseillers par mail. Ils s'engagent par ailleurs à faire des propositions sur les critères de location vers les associations extérieures afin de trancher au conseil prochain.

Convention de mise à disposition de terrain communal :

Deux parcelles communales situées à Joanny et Vignièrès sont l'objet d'une demande d'occupation. La commune souhaitant en garder la propriété, elle consent à mettre à disposition par une *convention trentenaire révisable* tous les 3 mois ces deux parcelles Madame Masson à Joanny ainsi qu'à Monsieur et Madame Van de Castele de Vignièrès.

Appel d'offre pour le suivi archéologique concernant le projet maillage :

Dans le cadre du projet maillage, il est obligatoire de prendre un bureau d'études chargé de surveiller les travaux sur le plan du suivi archéologique. Deux bureaux d'étude, INRAP et Mozaïque Archéologique ont répondu à l'appel d'offre lancé par NALDEO. Les propositions de prix étant difficiles à analyser rapidement en conseil, il est demandé au secrétariat de mairie de transmettre les documents aux membres pour étude préalable avant le vote sur le choix du cabinet au conseil prochain .

Demande de subvention de deux associations.

Sur présentation de Monsieur le Maire, demande de subventions de l'association de rugby de Nègrepelisse et de l'association de la Fondation du Patrimoine. La Conseil décide à l'unanimité d'accorder à chacune d'elle la somme de 500€, auxquels se rajoute 75 € d'adhésion pour la Fondation du Patrimoine

Emprunts pour financement des travaux de l'église Sainte Catherine :

un emprunt de 57 000 euros sur 10 ans au taux de 1,12% qui permettra de financer le solde des travaux non subventionnés (300 € de frais de dossier)

Un emprunt de ligne de trésorerie de 48 000 € sur 24 mois (taux 0,95%)

Décision modificative du budget :

Un transfert de 9548 € inscrit à l'article 2031 passant au 2315. Cela concerne l'opération 237 , aménagement du bourg.

Compte rendu de la CDPENAF (PLU)

Le Préfet du Tarn a émis un avis défavorable sur le projet de PLU.

Il reprend les arguments de la DDT :

- contradiction entre le PADD et différentes pièces du PLU
- besoins en foncier surdimensionnés
- diagnostic agricole insuffisant
- développement des hameaux trop important

La question est de savoir si la procédure PLU de Penne doit se continuer (PLUI intégré dans les compétences intercommunales au 1.01.2018 mais non opérationnel avant 2020...) et entre temps un règlement RNU qui bloque tout.

Coût supplémentaire à évaluer (diagnostic agricole) plus complément à effectuer.

Pas de décision prise par le conseil de ce jour.

Compte rendu réunion commission bâtiments du 4.10.17 (salle des fêtes).

Les subventions (Etat, région, département) sont calculées sur la base d'un dossier avec permis accordé, déposé avant la réunion d'usagers et d'élus qui en a modifié le contenu.

La commission a décidé de demander à l'architecte d'intégrer dans son projet modificatif attendu fin octobre les éléments qui touchent à l'aspect extérieur (balcon fermé, ouverture mur côté château, fermeture de l'espace ouvert/ couvert côté club du sourire, transformation de l'entrée actuelle).

Un second dossier de demande d'aides sera élaboré pour l'aménagement intérieur de la salle après réunion et accord des usagers sur l'ensemble des éléments à retenir.

Convention local jeune :

Paul Lefranc se charge de transmettre au conseil un projet de convention qui sera examiné au prochain conseil.